

Budget Primitif 2020

La crise sanitaire a conduit à réviser le Budget Primitif 2020 en cours de finalisation début mars. Le budget qui vous est présenté ici s'efforce de recenser toutes les contraintes et obligations apparues depuis le début du confinement.

Cette présentation s'efforce de distinguer :
Les différents ajustements habituels du budget.
Les conséquences financières de l'épidémie pour la Ville.

Reprise des résultats 2019

Comme les années précédentes les résultats de clôture, les restes à réaliser de l'année antérieure (2019) et l'affectation en fonds de réserve seront repris au Budget Primitif 2020. Ces données ont été examinées lors du vote de Compte Administratif 2019 au mois de mai :

Investissement :
Solde d'exécution à la clôture : **-1 277 965,78€**
Restes à réaliser en dépenses : **-1 092 180,48€**
Restes à réaliser en recettes : **+1 951 639,57€**
Affectation en fonds de réserve en recettes : **+799 337,67€**

Fonctionnement :
Excédent de clôture : **+1 168 265,36€**

Equilibre général

Le Budget 2020 en section de fonctionnement est équilibré comme suit :
Un total de dépenses réelles de **40.611.804,00€** pour un volume de recettes attendues de **42.331.804,00€**.
Ce qui dégage en solde : Un autofinancement est de **1.720.000,00€**.

Le montant d'autofinancement de **1.720.000,00€**, associé aux recettes propres de la section d'investissement (Taxe d'aménagement pour 970.000,00€ sur un total de 1.600.000,00€), assurent réglementairement le financement du capital de l'annuité de la dette 2019 de **2.690.000,00€**. Ce constat reste rattaché à la crise actuelle, sachant que sans baisse conjoncturelle des recettes, le Budget Primitif initial dégageait initialement un autofinancement de **2 380 000,00€**.

La section d'investissement totalise pour **1.589.206,00€** de dépenses d'équipement abondées de **132.913,98€** de dépenses imprévues et divers.

Le financement de ces dépenses est assuré : par les fonds propres de la section disponibles après couverture de la dette en capital soit **980.000,00€**, des subventions pour **364.289,00€**, le reliquat de l'affectation du fonds de réserve de **347.830,98€** voté au Compte administratif 2019 et **30.000,00€** de recettes diverses. Il n'est pas fait appel à l'emprunt pour 2020.

Section de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **40.611.804€** soit **+1.6%** par rapport au BP 2019.

Les charges à caractères générales (011) baissent de **-1.6%** de BP à BP (-92 714€) pour un montant total de **5.734.052€** soit **-92.714€**.

Mouvements liés à la crise sanitaire

Fournitures non stockées (60628) +141.224€

La principale donnée est l'ouverture d'une ligne budgétaire de 150.000€ dédiée à l'achat de fournitures consommables sanitaires : masques, gants, gel hydroalcoolique...

Eau (60611) -31.840€

Electricité (60613) -17.190€

Ces deux baisses de crédits sont consécutives à la fermeture des services et des écoles durant deux mois.

Versement à des organismes de formation (6184) -27.000€ en lien avec les deux mois de confinement et la suppression de formations qui ne pourront pas être reprogrammées cette année.

Redevances pour autres prestations de service (62848) -111.890€. Du à la diminution de 112.000€ de redevance versée au prestataire de stationnement payant consécutif à l'annulation du stationnement durant trois mois.

Autres mouvements

Prestations de services (6042) +32.950€ dont +30.000€ pour le transport des enfants handicapés financés par une recette identique d'Ile de France mobilité (voir chapitre 74).

Chauffage urbain (60613) -18.000€ basée sur le réalisé 2019.

Fournitures scolaires (6067) +23.350€ en fonction de l'évolution du nombre d'enfant et de classe.

Etude (617) -67.060€ aucune étude n'est prévue en 2020.

Autres services extérieurs (6288) -87.891€ dont prestation de services SIIM -40.000 €, transférée en cotisation syndicale (voir chapitre 65).

Les charges de personnel (012) s'élèvent à 21.300.000€ en baisse de BP à BP de -0.1% (-30 200).

Mouvements liés à la crise sanitaire

Financement de la prime au personnel durant la période de confinement +100.000€

Autres mouvements

Transfert de personnel du budget Ville au Budget CCAS -190.000€

Atténuation de produits (014) -2.449€

Les contributions au FPIC et FSCRI dF (739222 & 739223) sont inscrites pour le montant 2019 dans l'attente de notification soit 471.529€.

Reversement, restitution et prélèvement (7398) + 85.000€. A partir de 2020 l'ensemble des taxes de séjour : Taxe Ville et taxes additionnelles départementale et métropolitaine sont encaissées par la Ville. La ville reverse ensuite les deux taxes additionnelles à chacune des entités. La fermeture des hôtels minorera ce montant.

Les autres charges de gestion courante (65) augmentent de +4.8 (+552.972€ de BP à BP) soit un total de 12.135.523€.

Mouvements liés à la crise sanitaire

La participation au SIDORESTO pour la fourniture de repas (65548) est en baisse de -110.200€ liée à la période de confinement et à la reprise progressive des écoles.

Les subventions aux associations pour un total de 659.048€ sont en augmentation globale de +34.425€. Des associations ont demandé des subventions exceptionnelles compte tenu de la crise sanitaire : ACTIG +4.000€, Cercle d'art +3000€, Passages associatifs +3.700€, une nouvelle association est subventionnée HLWA +3.000€ et une association, le Comité de jumelage a proposé une réduction de sa subvention -16.600€ faute de ne pouvoir exercer son activité. Une provision de 58.000€ est constituée pour répondre à d'autres sollicitations.

Autres mouvements

Contingent Sapeurs-Pompiers (6559) +52.000€ en fonction du réalisé 2019.

Fonds de Compensation des Charges Territoriales +284.000€, il s'agit là du retour à la normale : la prévision au BP 2019 ayant été minorée du boni global de clôture des ZAC Lenine et Porte de Gentilly.

Contingent SIIM (65548) + 40.000€ compensé par une dépense moindre au Chapitre 011.

Participation au fonctionnement de l'école Saint-Joseph 96.800€ soit + 29.100€ suite aux décisions gouvernementales ayant rendu obligatoire la scolarisation des enfants à partir de 3 ans. La base de calcul comptabilise donc désormais le coût des sections de maternelles.

Les intérêts de la dette (66111) inscrits pour **430.000€**, en baisse de -8.9 % soit **-42.000€**. Liée à la structure du remboursement des annuités de la dette qui pour les emprunts à annuité constante implique une baisse des intérêts au fur et à mesure du rythme de remboursement du capital.

Au titre des « **Autres frais financiers** » (66112 et 6615) est inscrite une enveloppe de **70.000€**. Elle couvre les intérêts courus non échus et les intérêts dus suite aux tirages sur les lignes de trésorerie.

Charges exceptionnelles (67) : **450.700€** contre 257 900€ en l'an passé.

Mouvements liés à la crise sanitaire

Afin de répondre aux difficultés financières des familles les plus modestes ayant des enfants scolarisés, les bourses de rentrée scolaire (6713) sont abondées en 2020 de 80.000€ soit une augmentation de 95%.

Autres mouvements

Depuis 2019 est prévue au BP (6718) la compensation pour 147.300€ due aux héritiers du legs Debray après la vente de l'hôtel Cécilia suivant les termes de la délibération du 18 mai 2017. S'ajoute à ce montant une provision de 190.000€ pour des corrections techniques sur exercice antérieur financé par une recette identique au chapitre 77.

Dépenses de fonctionnement imprévues (022) : **20.000€** sont inscrits prudemment sur cette ligne.

Les recettes de fonctionnement de l'exercice en baisse de **-0.8%** soit **41.163.538,64€**. Soit moins **327 813.71 €** de BP à BP.

Pour les chapitres essentiels :

Produits des services (70) : 2.501.100€ soit **- 15.4%** et **-456 122€**

Mouvements liés à la crise sanitaire

Baisse du produit du stationnement payant : -140.000€ et du volume de forfait post-stationnement : -59.000€ suite à la gratuité du stationnement durant le confinement et le premier mois du déconfinement.

Arrêt de la restauration collective sur presque quatre mois : -240.000€

Arrêt des activités périscolaires et extra-scolaires sur la même durée : -68.000€

Impôts et taxes (73) : 34.550.809€ +0.14% de BP à BP soit **+48 901€**

Mouvements liés à la crise sanitaire

La taxe de séjour (7362) encaissée en 2019 s'élevait à 370.515,92€. L'impact sur douze mois de l'auberge de jeunesse Jo & Joe (500 lits) et le développement des plateformes numériques pouvaient laisser espérer un produit 2020 proche de 430.000€. La fermeture de tous les hébergements touristiques sur une durée que l'on peut estimer de 6 mois avec un redémarrage progressif amène à ramener la prévision 2020 à 167.000€ soit une perte pour la Ville de 263.000€

La taxe additionnelle aux droits de mutation (7381) encaissée en 2019 s'élève à 677.193,34€, on constatait une reprise des transactions immobilières. Les encaissements par la Ville sont effectués avec un temps de latence des services de l'Etat de plusieurs mois. La prévision 2020 est ajustée à 630.000€ sachant que durant le confinement, après un mois d'arrêt total, des ventes consécutives à des promesses de vente antérieures ont été réalisées par les notaires.

Dotation de solidarité communautaire allouée par la Métropole au titre de la crise sanitaire : 40.000€

Autres mouvements

Le produit fiscal issu des bases taxables (73111) s'élève à **16.833.865€** par reconduction de taux 2019
L'allocation Compensatrice de la Taxe Professionnelle (7321) venant de la Métropole reste stable à **16.003.519€**.

Le FSCRIIdF est reconduit pour son montant notifié de 2019 582.425€

Dotations et participations (74) : 3 266 296 -0.6% de BP à BP soit -19 494€

Mouvements liés à la crise sanitaire

Participation de l'Etat à l'achat des masques (74718) estimé à 50.000€

Autres mouvements

L'essentiel des dotations d'Etat nous ont été notifiées :

La DGF (7411) s'élève au 929 035€ soit -70.965€ de BP à BP

La DSU (74123) est de 482.940€ soit + 80.586€ de BP à BP

Compensations fiscales (7483.) sont à hauteur de 515.901€ soit -57.472€

Participation Etat emploi avenir (74712) disparaît soit -25.000€

Participation d'Ile de France mobilité au transport des enfants handicapés (7478) : +30.000€

Autres produit de gestion courante (75) : 527.840€ -3,6% de BP à BP

Mouvements liés à la crise sanitaire

Le revenu des immeubles est diminué de 17.500€ correspondant au non recouvrement de loyers des commerces ne pouvant ouvrir. A ce jour seul reste fermé parmi les baux communaux le restaurant « chez Louise » rue Lecocq.

L'impossibilité d'organiser des séjours de colonie pour les enfants conduit à l'annulation des recettes versées par VVL pour l'utilisation de centres de vacances de Gentilly soit – 24.500€.

Section d'Investissement

Le budget 2020 étant voté très tard dans l'année compte tenu de la crise sanitaire et du calendrier électoral, les inscriptions budgétaires se limitent à ce qui est urgent et faisable dans le reste de l'année civile.

Equipements

Les dépenses nouvelles d'équipement s'élèvent à **1.589.206€**, elles sont réparties ici par secteurs. Les dominantes sont les suivantes :

Administration générale 486.716€ :

Matériels et logiciels informatiques et téléphonie : 202.500€

Provision pour intervention dans les bâtiments communaux : 114.000€

Travaux au Cimetière (mur et monument funéraires) : 41.000€
Remplacement de véhicules : 30.000€
Mobilier et matériel de bureau : 26.200€
Remplacement de copieur couleur fort tirage de l'atelier d'impression : 15.216€

Aménagement 45.000€ :

Provision pour intervention dans le parc locatif de la ville : 44.000€

Culture 21.000€ :

Subvention d'équipement association Plateau 31 : 8.000€
Mobilier culturel et médiathèque : 6.500€
Informatique Médiathèque : 4.000€

Enfance 40.620€ :

Travaux et matériels sportif et divers Bourron-Marlotte : 20.400€
Pose sol souple Crèche Familiale : 7.000€

Enseignement 700 270€ :

Première tranche de l'Autorisation de Programme pour les travaux d'Extension de l'école H Barbusse maternelle : 320.000€
Travaux de sécurisation dans les écoles V Hugo (maternelle et primaire) et H Barbusse (primaire) : 170.000€
Achat de tablettes dans le cadre de la « continuité numérique » pour les élèves de primaire ayant pas d'équipement informatique : 34.600€
Travaux et matériels de restauration : 19.840€
Travaux et matériels d'entretien : 18.600€
Réfection cours d'école : 15.000€
Remplacement matériels informatiques : 10.000€

Environnement 66.110€ :

Clôture du jardin ilot Paix Reims : 15.000€
Reprise de la rampe jardin cité Reine Blanche : 12.000€

Jeunesse 15.500€ :

Point J reprise partielle des intérieurs : 11.000€

Santé 59.830€ :

Acquisition de défibrillateurs : 40.000€
Renouvellement matériel : 12.000€

Sécurité 47.000€ :

Renouvellement matériel informatique : 30.000€

Sports 107.860€ :

Etude reprise de la piste d'athlétique et des réseaux Plateau d'évolution M. Baquet : 50.000€
Acquisition et remplacement de matériels : 57.860€

Enfin est constituée une provision en section d'investissement pour dépenses imprévues de **102.913,98€**

Recettes

FCTVA (10222) : 350.000€

Remboursement par l'Etat de la TVA sur un taux forfaitaire sur travaux et acquisitions de biens réalisés en 2019

Taxe d'Aménagement (10226) : 1.600.000€

Selon les notifications des services fiscaux adossées sur les permis de construire délivrés.

Subventions (13) : 364.289€

Soit 359.698€ de subvention l'Etat DSIL pour l'extension de la maternelle Henri Barbusse et 4.600€ en titre de la politique de la Ville pour la continuité numérique.